

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

PRESENTS :

Pour le Conseil de l'Action sociale :

Mme Vanbeneden M-C., présidente ;
MM. Bagniet J., Bocket J-M, Collart D., Gryspeert L., Janssens O., conseillers ;
Mme Denayer CI, Directrice Générale du CPAS.
Excusés : MM. Bex P., Gevers-Chabeau V., Wart O., conseillers.

Pour le Conseil communal :

M. Wart E., Bourgmestre-président ;
MM. Barridez P., Lardinois M., Jenaux P., Echevins ;
Mme Vanbeneden M.-C., Présidente du CPAS ;
MM. Vanderzeypen D., Robbeets J.-P., Megali H., Perin M., Mathelart A., Drapier L., Cuvelier P., Mabilie M., Vanhollebeke-Meurs N., Allart J.-J., Breton J., Davaux-Chartier J., Corbisier-Loriau M.-C., De Conciliis G., Mme Charlet C., Conseillers communaux
M. Wallemacq B., Directeur général f.f. ;
Excusés : Lemmens A., Echevin ; Art J.-L., Conseiller communal.

SEANCE PUBLIQUE

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Action sociale, ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activité du Centre Public d'Action sociale et de la commune - Prise d'acte.
2. Présentation de la note de politique générale portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. pour l'exercice 2017 et budget 2017 – Prise d'acte

Le Président ouvre la séance à 19 heures

Il propose d'emblée que les deux points de l'ordre du jour soient traités en un seul point, et que après la lecture du rapport de la Présidente, le Conseil communal prenne acte de son rapport.

Madame la Présidente présente la note de politique générale portant sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2017 et budget 2017 et le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

« Être un CPAS qui accentue son action en matière d'insertion socioprofessionnelle »

Bilan et perspectives :

Ce conseil commun nous donne l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et présenter nos priorités pour cette nouvelle année.

Environ 300 visiteurs adultes et une centaine d'enfants ont poussé les portes de notre complexe sportif lors de la journée « Energie » du 23 janvier 2016. Cette première édition a rempli les objectifs fixés initialement à savoir l'information et la sensibilisation des citoyens sur la problématique énergétique ainsi que la transmission d'outils pour leur permettre de réduire au mieux leur consommation quotidienne et leur empreinte écologique. Un quart de notre public cible a répondu présent à l'appel et majoritairement des familles.

Aussi pour 2017-2018 dans le cadre du prochain Plan d'Action Préventive en matière d'Energie, les actions envisagées auront pour but de toucher l'ensemble de la population bonsvillersoise. Ces actions relèveront de deux volets : Sensibiliser les publics les plus fragiles et organiser des séances d'information et de sensibilisation collectives sur les thématiques « gestion de l'énergie », « gestion de l'eau », « gestion des déchets »; dont le but serait l'aménagement d'un appartement témoin au sein de nos logements de transit qui permettrait de faire prendre conscience à tout citoyen de l'impact de ses gestes quotidiens et de ses actes d'achat.

Cette journée a permis de faire connaître à nos citoyens les filières mobilier et vestimentaire de notre magasin social. Le projet « la boucle » initialement prévu a été abandonné au vu des coûts qu'il impliquait en matière de personnel. Ainsi de nouvelles pistes ont été étudiées et une collaboration avec le Centre Pilote pourrait voir le jour.

Le Centre Pilote est une Entreprise de Formation par le Travail implantée sur les communes de Seneffe et de Les Bons Villers dont les activités concernent les parcs et jardins mais aussi le textile (couture, repassage, vêtements de seconde main) sous la dénomination « Brindille ». Elle occupe provisoirement des locaux mis à disposition par l'Administration Communale au sein du Château de Dobbeleer à Frasnés-lez-Gosselies.

Aussi en recherche d'une nouvelle implantation, nous avons eu l'idée de leur proposer de s'installer sur notre site.

Ce partenariat devrait s'avérer gagnant pour les deux partenaires puisqu'il trouve une solution favorable aux intérêts de chacun et il vise à augmenter leurs gains respectifs.

La collaboration envisagée avec le Centre Pilote pourrait donner un nouveau souffle au magasin de meubles et de vêtements.

En matière d'insertion, les stagiaires formés à la vente pourraient acquérir ainsi une expérience professionnelle tant dans le secteur textile qu'alimentaire.

Avoir un emploi est la meilleure protection sociale contre la pauvreté et la précarité.

Réforme de la loi DIS :

Une grande réforme a été menée au cours de l'année 2016, c'est la réforme de la loi DIS (Droit à l'Intégration sociale), datant de 2002. Cette réforme prévoit l'extension de la portée du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS). L'objectif est d'en faire un outil renforçant l'accompagnement individualisé et mobilisant les ressources propres des bénéficiaires. Il vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout bénéficiaire du Droit à l'Intégration Sociale, pour lequel l'emploi n'est pas encore possible dans un premier temps.

Cette nouvelle réforme permettra selon notre Ministre de l'intégration sociale d'engendrer une diminution structurelle du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration, suite à une amélioration de leur intégration sociale.

Conscient des moyens nécessaires pour mener à bien cette politique d'insertion, il octroie aux CPAS une intervention financière supplémentaire pérenne pour la gestion des dossiers et une harmonisation au niveau des subsides octroyés pour encourager la participation et l'activation

sociale. Grâce à ces moyens, nous pourrions lutter contre la pauvreté infantile et mettre sur pied des modules collectifs dans le cadre du PIIS : intervention financière pour les frais de garderie, les frais de transport, le permis de conduire... les moyens nécessaires pour favoriser l'insertion.

Notre mobilisation en matière d'insertion est un objectif stratégique :

Un état des lieux reprenant le nombre de dossiers RIS, la répartition selon le profil du bénéficiaire, les mises au travail et les mesures à l'emploi mobilisées a été dressé sous forme de graphique pour les années 2015 et 2016. Les résultats obtenus sont positifs.

Pas plus tard que vendredi, on me demandait si je n'avais pas un article 60. Un article 60 n'est pas un « homme à tout faire » c'est un contrat de travail qui à la suite d'une formation, d'un stage permet à un bénéficiaire du CPAS d'acquérir de l'expérience et de la cimenter de manière à mettre toutes les chances de son côté pour retrouver ensuite un emploi. L'article 60 est conclu pour une période déterminée et permet de retrouver au terme le droit aux allocations de chômage. L'article 60 est certes un tremplin mais vous comprendrez, Monsieur le Bourgmestre, que nous favorisons davantage les mesures à l'emploi de type Activa, APE, l'article 61 ... car ces mesures permettent une insertion durable. Lorsque nous rencontrons une personne nous lui demandons spontanément ce qu'elle devient, ce qu'elle fait dans la vie et donc la place qu'elle occupe dans la société il est donc important de parier sur le long terme car accéder à l'emploi c'est plus de chances de maîtriser sa vie, plus de chances d'accéder à un logement, c'est pouvoir payer les factures à la fin du mois.

En 2016, le CPAS a traité 98 dossiers de demande de RIS, et 48 personnes ont été suivies par le service de réinsertion. Près de 75 % de nos bénéficiaires s'inscrivent dans un projet.

Ils se composent de :

- 13 étudiants dont 4 ont été diplômés en 2016 : une institutrice, un ingénieur industriel, un bachelier commercial et une infirmière ;
- 9 candidats en formation : bâtiment, secrétariat, aide soignante, module d'orientation : certaines de ces formations sont rémunérées ;
- 9 mises à l'emploi : - deux activa au sein de l'Administration communale, - 1 PTP programme de transition professionnelle, - 1 Activa dans une entreprise privée, - 1 Siné au sein de la Cellule Solidarité Emploi, 1 Art 61, - 3 art 60 ;
- 2 nouveaux contrats article 60 pourraient être conclus bientôt si les évaluations de stage sont positives ;
- 3 bénéficiaires sont en recherche d'emploi.

Au total, le nombre de revenus d'intégration reste stable : 57 au 31 décembre 2016.

Création de 3 nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile au sein d'un appartement de la rue des Français :

A la suite du nouveau plan de répartition adopté par notre gouvernement et portant à 6 le nombre de demandeurs d'asile que notre commune doit accueillir, nous avons informé Fédasil de nos disponibilités en matière d'accueil et nous avons donc aménagé un appartement afin d'y accueillir une famille.

Fédasil remercie les CPAS pour les efforts fournis par rapport aux premières estimations. Il compte maintenir la capacité des places individuelles malgré un taux d'occupation en baisse.

Les logements individuels seront réservés aux bénéficiaires qui ont de forte chance d'obtenir un droit de séjour et de rester en Belgique.

Fédasil se dit également souple dans la gestion de nos logements mis à disposition de l'ILA dans une situation où nous pourrions suspendre une convention afin de répondre à une urgence.

Ce que nous avons fait, notre Initiative Locale d'Accueil se compose à ce jour de deux appartements pour personne seule et d'un appartement pour une famille. Ils sont tous occupés à ce jour.

Cadre du personnel et nouvelles synergies :

Le cadre détermine les emplois nécessaires à l'exécution correcte et efficace des tâches et des missions que le CPAS doit remplir.

Le cadre du personnel prévoit trois assistants sociaux statutaires dont un responsable du service social.

En vue de finaliser la nomination à titre définitif d'un assistant social, un examen de recrutement fût organisé le 17 novembre 2016. Deux candidats ont présenté l'examen et ont brillamment réussi.

Le conseil s'est basé sur les résultats obtenus et a désigné Monsieur Patrice Walbrecq en qualité d'assistant social à temps plein statutaire à dater du 12 décembre 2016 et verser Mme Corinne Detournay dans la réserve de recrutement de travailleurs sociaux.

Le cadre prévoit également le poste de Directeur financier ; qui a officiellement pris ses fonctions depuis le 1^{er} septembre 2016.

Aussi de nouvelles synergies ont vu le jour :

- les frais postaux seront pris en charge par l'Administration Communale via le Point Poste de Mellet
- Abonnement commun à des revues d'information

Nous pouvons toujours compter sur l'expertise du service travaux pour des réparations spécifiques, du service informatique pour la maintenance des ordinateurs.

La bonne gestion des points APE permet d'économiser, par point, +/- 3000 €. Le CPAS n'utilisant pas tous ses points, celui-ci cède, 25 points APE à la commune. Le gain pour la commune s'élève à 75000€ pour l'année 2017.

Service des accueillantes d'enfants à domicile :

Le service compte une nouvelle candidate, qui est agréée pour 4 places d'accueil à temps plein.

Budget extraordinaire :

En ce qui concerne le budget extraordinaire la seule dépense concerne l'achat d'une nouvelle armoire chauffante pour les repas à domicile car l'actuelle qui a 17 ans nécessite des réparations de plus en plus fréquentes et coûteuses.

Conclusion :

Je ne pouvais conclure sans rappeler les valeurs fondatrices des CPAS dont l'ambition est d'offrir aux citoyens qu'ils accueillent les aides, actions et services de proximité permettant à chacun de « mener une vie conforme à la dignité humaine ». Cette ambition forte se décline comme suit :

« Être un CPAS ouvert à l'ensemble de la population »

Où le respect de la dignité humaine est une exigence fondamentale.

Etre ouvert à l'ensemble de la population, c'est aussi faire face à une certaine détresse. Il est important de maintenir au sein de notre commune « l'urgence sociale », sur laquelle nous avons pu compter afin de trouver les solutions les plus adéquates : un hébergement, une aide matérielle ou tout simplement une aide alimentaire.

En 2017 nous poursuivrons ensemble notre travail avec l'ambition de faire mieux.

Le Conseil communal,

PREND ACTE

De la note de politique générale portant sur le programme d'actions du CPAS pour l'exercice 2017 et budget 2017 et du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

Le Président clôt la séance à 19 heures 30

FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,

Le Directeur général f.f.,

POUR LE CONSEIL,

Le Bourgmestre,

B. WALLEMACQ

E. WART

La Directrice Générale,

POUR LE CPAS,

La Présidente,

C. DENAYER

M-C VANBENEDEN
